

GUIDE DES PROPRIÉTAIRES ET DES USAGERS DU LAC SEPT-ÎLES



**Association
des Propriétaires
du Lac Sept-Îles**



3309 chemin du lac Sept-Îles,
Saint-Raymond, Québec G3L 2S3
Téléphone: 418-476-7040
site www.aplsi.com

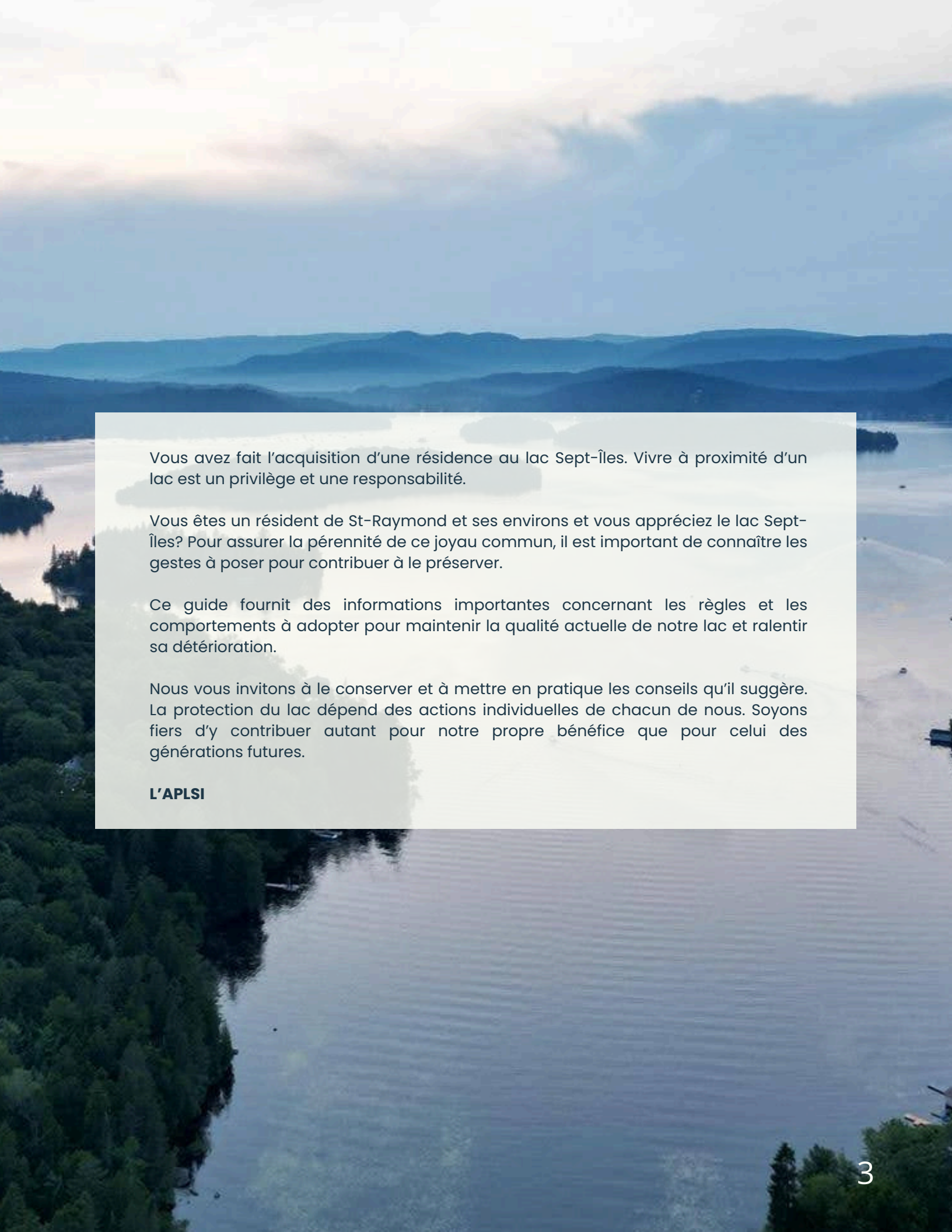
Juin 2025



TABLES DES MATIÈRES

SITE
NOMADE

<i>LE LAC</i>	<u>4</u>
Carte bathymétrique	5
Développement	6
Embarcations motorisées	7
Animaux sauvages	8
 <i>LES AMÉNAGEMENTS RIVERAINS</i>	 <u>9</u>
Bandes riveraines	10
Ouverture sur le lac	11
Installations septiques	11
Canal d'écoulement	12
Arbres	13
 <i>LES ACTIVITÉS</i>	 <u>16</u>
Navigation et sports nautiques	17
Pêche récréative	19
 <i>LES DANGERS QUI GUETTENT NOTRE LAC</i>	 <u>20</u>
Vieillessement du lac	21
Plantes envahissantes	24
 <i>LES ORGANISATIONS ACTIVES</i>	 <u>26</u>
L'Association des propriétaires du lac Sept-Îles	27
Le Camp Portneuf	28
La Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)	29
La Ville de Saint-Raymond	29



Vous avez fait l'acquisition d'une résidence au lac Sept-Îles. Vivre à proximité d'un lac est un privilège et une responsabilité.

Vous êtes un résident de St-Raymond et ses environs et vous appréciez le lac Sept-Îles? Pour assurer la pérennité de ce joyau commun, il est important de connaître les gestes à poser pour contribuer à le préserver.

Ce guide fournit des informations importantes concernant les règles et les comportements à adopter pour maintenir la qualité actuelle de notre lac et ralentir sa détérioration.

Nous vous invitons à le conserver et à mettre en pratique les conseils qu'il suggère. La protection du lac dépend des actions individuelles de chacun de nous. Soyons fiers d'y contribuer autant pour notre propre bénéfice que pour celui des générations futures.

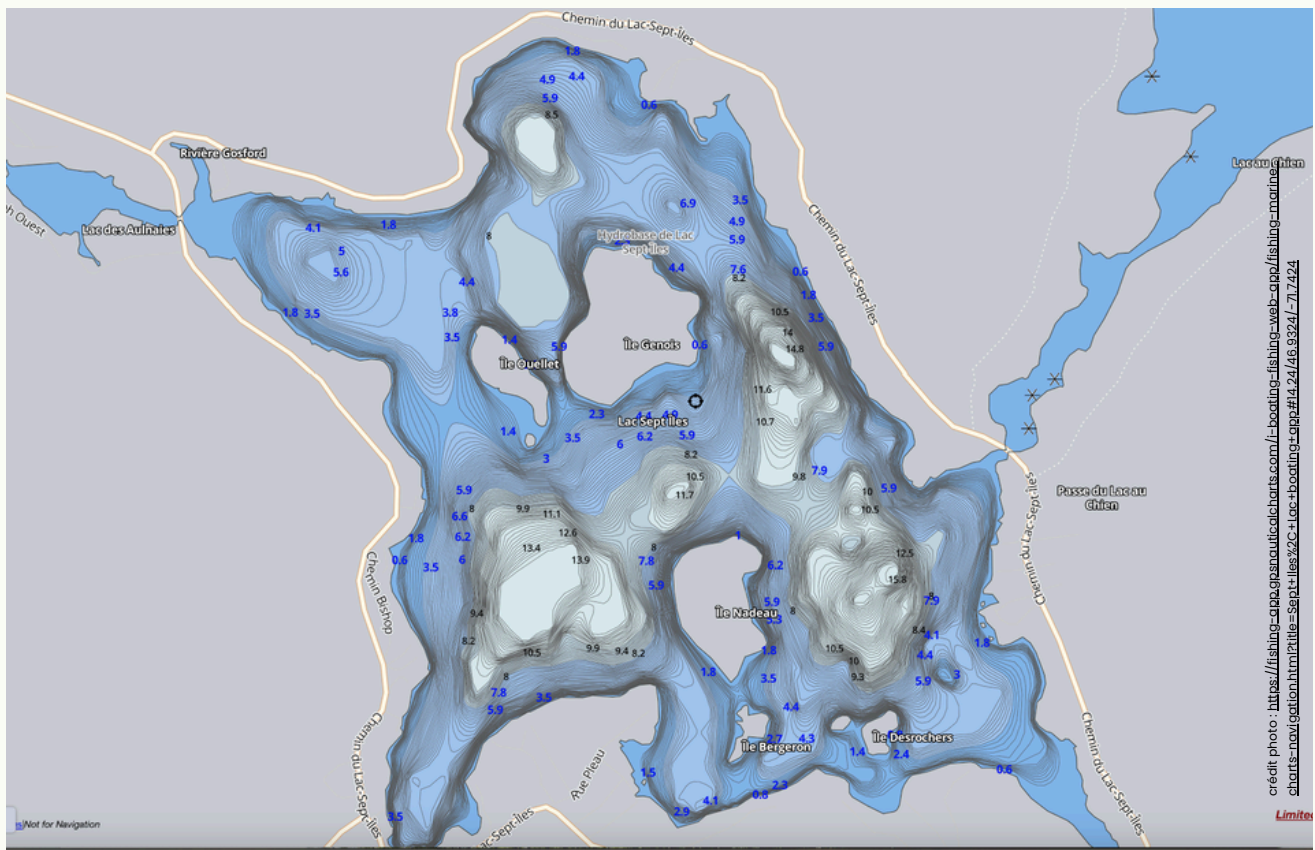
L'APLSI

LE LAC



Carte bathymétrique
Développement
Embarcations motorisées
Animaux sauvages

Carte bathymétrique



D'une longueur de près de 4 km et d'une largeur maximale de 2,2 km, le lac Sept-îles est un lac de tête alimenté par trois affluents :

- la rivière Gosford qui coule des montagnes sur 5,7 km (en parallèle à la rivière Sainte-Anne) et se déverse au fond de la baie à l'embouchure du lac des Aulnaies.
- la passe du lac au Chien située sur le territoire de la réserve Duchesnay.
- la décharge du lac au Cèdre.

Le lac porte bien son nom, car il compte sept (7) îles, soit cinq îles et deux îlots : Genois, Nadeau, Ouellet, Desrochers, Bergeron et deux îlots sans nom.

Avec ses nombreuses baies et îles, le lac Sept-îles compte plusieurs hauts fonds. D'une profondeur moyenne de 5,9 mètres, le lac compte trois secteurs où les profondeurs maximales atteignent de 14 à 16 mètres soit de chaque côté de l'île Nadeau et près de l'île Genois.

Développement

La majorité des propriétaires ont été attirés par la beauté de la nature, la qualité de l'eau du lac et la possibilité de jouir d'activités nautiques. La villégiature au lac Sept-Îles remonte à 1857-58. Parmi les familles souches, la famille Beupré a joué un rôle significatif. Dans les années 1920, Honoré-Côme Beupré, entrepreneur de profession, possédait des terrains autour du lac et a construit plusieurs chalets, facilitant ainsi la possibilité de profiter des attraits de la région. Il a également entrepris la construction d'une route en 1930 pour améliorer l'accès à ses propriétés, contribuant au développement de l'infrastructure locale.

Dans les années 1960-70, les plaisanciers étaient très nombreux à utiliser des kayaks, des canots, des planches à voile et des voiliers. Le moteur des embarcations était de petit calibre et la natation était agréable dans ce beau lac sablonneux à l'eau claire, avec peu de plantes aquatiques, sans algues. Pendant ces années, il était possible de pêcher la truite mouchetée au bout de son quai ou de grosses truites grises dans les zones plus profondes.

Aujourd'hui, on compte 513 résidences dans la ceinture du lac. Le développement domiciliaire a accéléré le déboisement et la dénaturalisation des rives. La multiplication des embarcations motorisées a contribué à la détérioration du lac Sept-Îles. Depuis une dizaine d'années, les algues et plantes aquatiques se multiplient de manière accélérée dans le lac. Les années 2000 ont vu apparaître les premiers épisodes d'éclosions de cyanobactéries qui sont des signes du vieillissement prématuré du lac, soit l'eutrophisation causée par nos activités humaines.



Embarcations motorisées

En juillet 2024, l'APLSI a procédé à l'inventaire des embarcations motorisées sur le lac. Au total 638 embarcations ont été dénombrées, les pontons remportant la palme avec 242 ou 37,9 %. Suivent de près les moto-marines avec 128 (20 %), les embarcations à moteur « inboard » avec 105 (16,4 %) et les « wake surf » (ballast) avec 59 (9,2 %).

Considérant la dimension restreinte de notre lac et le nombre d'embarcations présentes, nous devons éviter d'en ajouter. C'est pourquoi, seules les embarcations des propriétaires riverains ou de leurs locataires sont autorisées sur le lac.

Une descente à bateaux située au Club nautique est mise à la disposition des membres de l'APLSI. Pour l'utiliser, vous devez payer une cotisation annuelle à l'Association. Une barrière dotée d'un cadenas à codes permet aux membres d'accéder à la descente au moment qui leur convient.

- [Devenir membre de l'APLSI](#)
- [Règles d'utilisation de la descente à bateaux](#)
- [Heures d'ouverture du club nautique](#)



Selon la réglementation municipale, le propriétaire qui possède une descente privée de mise à l'eau peut l'utiliser uniquement pour l'embarcation à moteur lui appartenant. Lorsqu'il descend son embarcation, il doit s'assurer que la coque, le moteur et la remorque pour le transport soient propres et exempts de tout contaminant avant leur mise à l'eau, pour éviter d'introduire des espèces exotiques envahissantes, notamment le myriophylle à épi qui transformerait rapidement notre lac. **L'usage du savon ou tout autre produit nettoyant (exemple : acide) y sont interdits** car ils sont très dommageables pour le lac. Même utilisés à plus de 60 mètres (200 pieds) en amont des rives, ces contaminants peuvent porter atteinte au lac via les eaux de ruissellement. Notons que la création de nouvelles descentes à bateau sur les terrains privés est interdite par la réglementation et que la municipalité mène des vérifications régulières des rives du lac.



Animaux sauvages

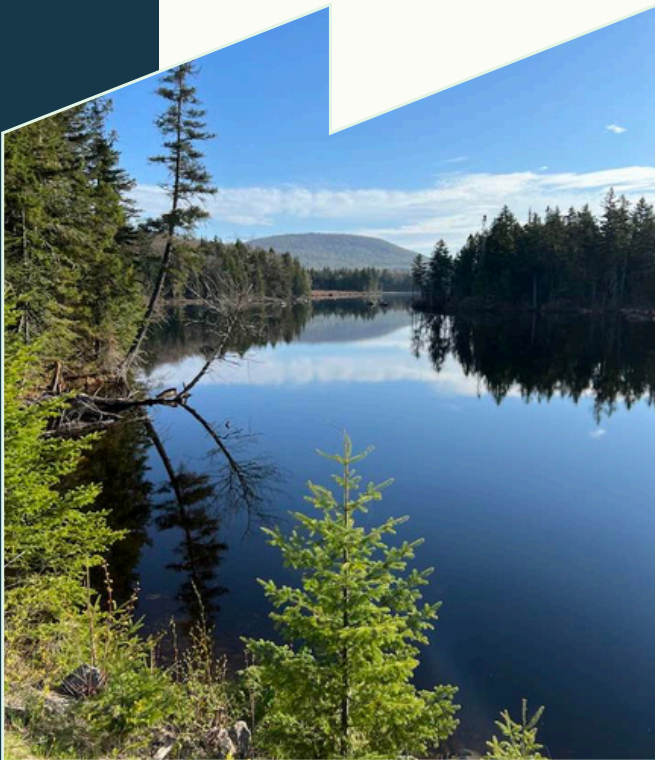
Il est interdit de nourrir les animaux sauvages que ce soit l'orignal, le chevreuil, le renard, la mouffette, le raton laveur, l'écureuil, la bernache, le canard, le huard, la dinde sauvage ou tout autre animal non domestique. Quant au castor, il aime se nourrir de tiges et de racines de diverses plantes aquatiques mais surtout de feuillage et de tiges d'arbres et d'arbustes. Détruire son barrage est inutile, car le castor va simplement le reconstruire. Le piégeage est également une solution temporaire puisque d'autres castors viendront s'installer. La meilleure façon de protéger son environnement est d'entourer le bas des arbres d'un grillage métallique d'environ 90 à 120 cm (3 à 4 pieds) de haut, car le castor ne grimpe pas bien.



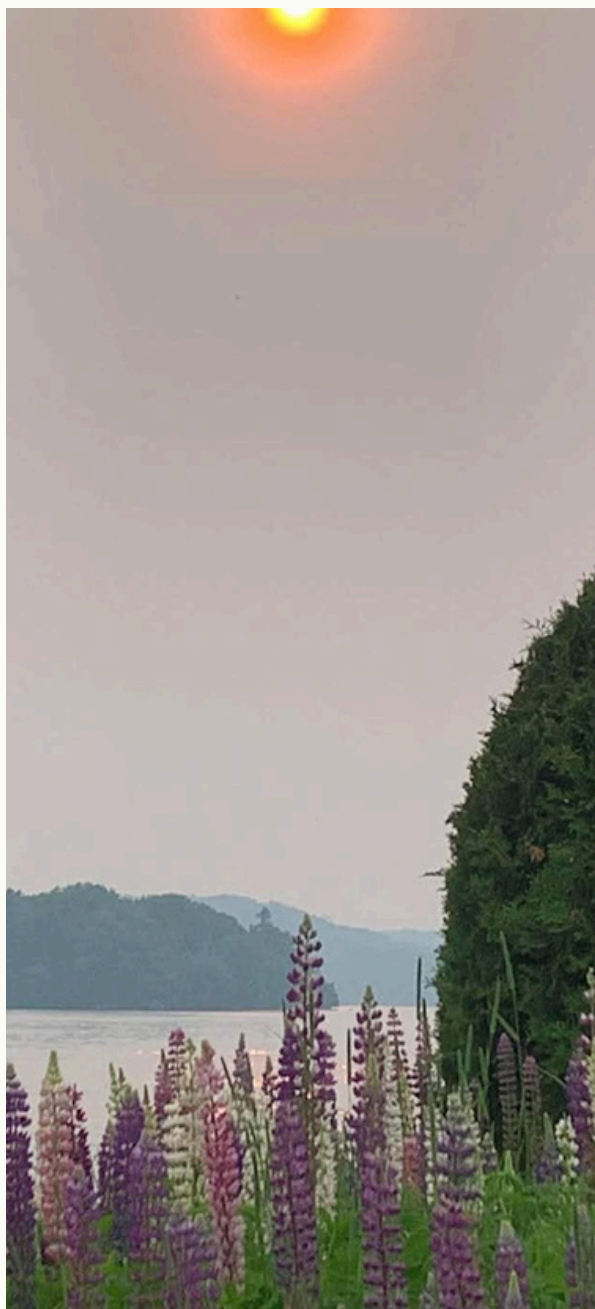
LES AMÉNAGEMENTS RIVERAINS

L'aménagement de votre terrain joue un rôle important sur l'écoulement des polluants vers le lac. Au lac Sept-Îles, le chapitre 24 du Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Raymond définit les dispositions particulières applicables aux zones situées à proximité des lacs Sept-Îles et des Aulnaies.

Les terrains doivent être aménagés de façon à réduire les surfaces imperméables afin d'éviter l'écoulement de sédiments dans les eaux du lac. Aucune portion de terrain située en cours arrière (du côté du lac) ne peut être recouverte d'asphalte, de béton, de pavés unis ou de tout autre matériel imperméable à l'exception d'une seule superficie de vingt mètres carrés. Si la pente du terrain est abrupte, des bassins de captation d'eau doivent être aménagés.



Bandes riveraines
Canal d'écoulement
Arbres
Ouverture sur le lac
Installations septiques



Bandes riveraines

Les bandes riveraines constituent la garde rapprochée du lac. Il importe donc de la laisser dans un état le plus naturel possible, car la végétation qui s'y trouve joue plusieurs rôles essentiels. Voici quelques exemples :

- Les racines des arbres, des arbustes et des plantes protègent les rives contre l'érosion.
- Les racines des arbres, des arbustes et des plantes filtrent les nutriments et les polluants pouvant provenir des terrains adjacents.
- La végétation située en bande riveraine fait de l'ombre au-dessus de l'eau et régularise sa température.

Une rive végétalisée est plus stable qu'une rive gazonnée, qu'une rive bétonnée ou qu'un muret. Elle contribue à protéger la qualité de l'eau du lac, à prévenir les éclosions d'algues bleu-vert, à réduire l'érosion éolienne (effet brise-vent) et à augmenter la diversité des habitats fauniques.

La bande riveraine doit avoir une **largeur de 15 mètres**, peu importe la pente du terrain et demeurer à l'état naturel. Toute intervention de contrôle de la végétation y est interdite comme la tonte des herbacées, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, de même que toute construction, ouvrages et travaux. Une bande de 3 mètres peut être déboisée pour accéder au lac.

Sur les terrains déjà aménagés dont la bande riveraine est altérée, tout propriétaire doit renaturaliser la bande riveraine de son terrain, au minimum sur 5 mètres si le terrain est plat et sur 7,5 mètres si la pente du terrain est supérieure à 30 %.

BONS GESTES À ADOPTER

- Limiter le plus possible les espaces gazonnés.
- Ne pas poser de nouvelle pelouse en tourbe car elle contient une grande quantité de phosphore et d'azote. Favoriser plutôt la semence sur le sol brut sans y ajouter de fertilisant.
- Laisser les végétaux coloniser la pelouse.
- Ne jamais utiliser d'engrais et d'herbicides.
- Planter des plantes indigènes, plus rustiques, et diversifier les espèces.



Ouverture sur le lac

Une seule ouverture d'une largeur maximale de trois mètres (cinq mètres pour les terrains de plus de 50 mètres de rive) est autorisée par terrain. Cette ouverture doit former un angle d'au plus 60 degrés par rapport à la ligne de rivage.

L'ouverture doit être aménagée de manière à conserver la végétation herbacée et à ne pas créer de foyer d'érosion. La coupe d'arbres nécessaire est permise dans cette ouverture. Si la pente de la rive est supérieure à 30 degrés, seuls l'élagage et l'émondage des arbres et des arbustes sont permis pour l'aménagement d'une fenêtre permettant une vue sur le lac. Un sentier piétonnier ou un escalier n'excédant pas 1,2 mètre de largeur est permis pour donner accès au lac.

L'aménagement d'une ouverture ou d'un sentier donnant accès au lac est assujéti aux normes du règlement de zonage de la municipalité et l'obtention d'un permis au service d'urbanisme de la Ville est obligatoire avant de débiter les travaux.

Installations septiques

Il faut savoir qu'à moins d'avoir une installation équipée d'une unité de déphosphatation, comme les installations tertiaires du type Écoflo, les installations septiques laissent passer le phosphore. C'est pourquoi il est très important de maintenir ses installations en bon état et conformes afin de diminuer l'écoulement de nutriments (phosphore et azote) et de bactéries vers les milieux aquatiques. Les installations septiques doivent être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du Ministère de l'Environnement du Québec.

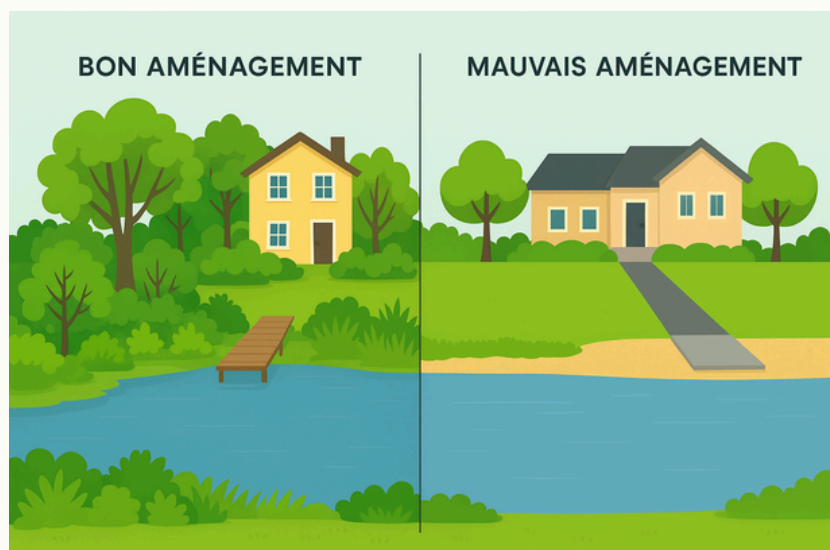
Des installations non conformes engendrent une plus grande contamination du lac par le phosphore. Par exemple, avec un champ d'épuration qui a plus de 25 ans, il est fort probable que le sol sous le champ soit saturé et ne retienne plus le phosphore. Plus un champ est près de la nappe phréatique, plus le phosphore risque de s'y introduire et de se rendre au lac.



BONS GESTES À ADOPTER

- Faire l'entretien régulier de la fosse septique (vidange aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières);
- évacuer toutes les eaux usées vers la fosse septique;
- ne pas utiliser d'additifs dans l'installation septique et utiliser des savons et des produits de nettoyage sans phosphore;
- jeter les déchets de table et autres à la poubelle, dans le bac brun ou au composteur et non dans la toilette;
- ne pas utiliser de broyeur à aliments;
- réduire l'utilisation d'eau pour ne pas surcharger le système d'épuration, notamment en utilisant des toilettes à faible débit.





Si les bandes riveraines sont bien conservées, La qualité de l'eau du lac augmentera. L'éclosion d'algues bleu-vert toxiques et l'érosion éolienne seront diminuées. La diversité des habitats fauniques sera augmentée et l'aspect esthétique des rives amélioré.



RAPPELEZ-VOUS QU'IL EST IMPORTANT DE...

- Limiter la surface de votre stationnement et de vos allées piétonnières au minimum.
- Préconiser des surfaces perméables et limiter celles imperméables.
- Aménager vos allées et vos accès de façon sinueuse afin de favoriser l'infiltration, diminuer l'érosion et le transport des sédiments.

Canal d'écoulement

Afin de contrôler l'érosion, ralentir la vitesse d'écoulement des eaux et favoriser le dépôt des sédiments et de phosphore avant leur arrivée au lac, il est suggéré :

- D'éviter de diriger un canal d'écoulement vers le lac.
- De détourner les eaux de ruissellement vers les zones de végétation situées à une bonne distance du lac.
- D'installer des trappes à sédiments, des matelas anti-érosion, de l'enrochement, des digues de pierres permanentes.
- D'entretenir le canal d'écoulement en nettoyant uniquement le tiers inférieur de sa profondeur, en laissant la végétation intacte sur les côtés.

SAVIEZ-VOUS QUE...

- L'eau de pluie qui ruisselle sur les sols imperméables constitue l'une des plus grandes sources de pollution des cours d'eau.



Arbres

Selon le règlement de zonage, pour tout terrain dans le bassin versant du lac, un minimum de 40% de la superficie du terrain doit être conservé sous couvert forestier, sans que le déboisement ne dépasse 750 mètres carrés. Avant de couper des arbres, un plan de déboisement doit être soumis à la municipalité pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Un arbre mature consomme entre 250 et 500 litres d'eau par jour et, à ces eaux captées, l'arbre y puise le phosphore, l'azote et le nitrate qui sont indispensables à sa survie. Cette captation empêche ces nutriments de se retrouver dans le lac et ralentit par la même occasion la prolifération des plantes aquatiques.



BON GESTES À ADOPTER

- Éviter le déboisement et l'arrachage des arbustes sur le terrain
- Remplacer les arbres coupés

Quais et abris temporaires

Un quai (par propriété) est permis pour une embarcation sur le lac. Sa longueur, sa largeur, son empiètement dans le littoral et sa localisation doivent respecter les normes du règlement de zonage de la Ville.

Un abri temporaire, par propriété, est permis pour une embarcation sur le lac. Ses caractéristiques comme sa longueur, sa largeur, son empiètement dans le littoral, sa localisation, etc. doivent respecter le règlement de zonage de la municipalité.



BONS GESTES À ADOPTER

- Utilisez des matériaux non traités ou approuvés pour une utilisation en milieu aquatique tel que le cèdre naturel, l'aluminium ou le bois de composite afin d'éviter la libération de substances nocives dans l'eau.
- Ne jamais utiliser de produits chimiques pour traiter le bois près du rivage.

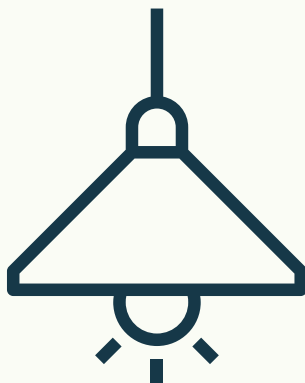
Prévenir la pollution lumineuse

L'artificiel est de plus en plus présent dans le milieu naturel qu'est notre lac. Cette abondance génère de la pollution lumineuse qui se définit par « une utilisation excessive ou inappropriée de la lumière artificielle ». Bref, on s'installe au lac pour profiter d'un milieu naturel et apaisant alors qu'il s'artificialise de plus en plus. Cela rend difficile notamment, l'observation des étoiles qui devrait être accessible hors des milieux urbains. La lumière blanc-bleue utilisée par la plupart des éclairages aux DEL contribue davantage à la dispersion de la lumière. Désormais, plus des trois quarts des Canadiens ne peuvent voir la voie lactée et les milliers d'étoiles visibles à l'œil nu.

Les impacts ne se limitent pas à la disparition du ciel étoilé. La science a démontré que la pollution lumineuse affecte les rythmes biologiques des animaux et des plantes. En matière de sécurité, il est démontré qu'il n'y a pas de lien direct entre l'éclairage et la criminalité. Un éclairage intense et non uniforme dans une zone peut même créer des éblouissements et augmenter les risques d'accidents. Enfin, l'intensité et la couleur de la lumière peuvent affecter le cycle circadien et engendrer des problèmes de santé, notamment l'insomnie.

BONS GESTES À ADOPTER

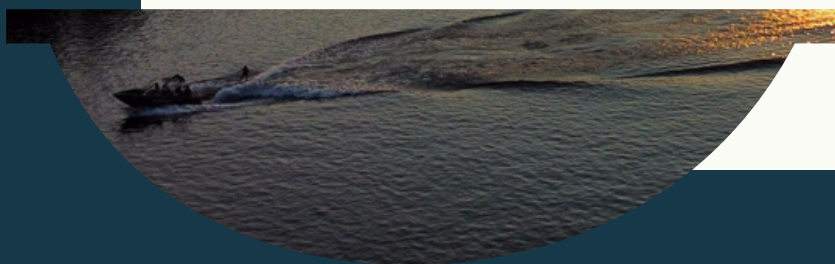
- Choisir un luminaire qui oriente la lumière vers le sol.
- Utiliser des ampoules de couleur chaude ou ambrée avec puissance adéquate (2200 K et moins) mais sobre et uniforme, évitant les contrastes avec l'environnement; on recommande des luminaires de plus faible intensité sur le terrain ou des lumières solaires.
- Limiter la période d'éclairage à ce qui est vraiment nécessaire en utilisant une minuterie ou un détecteur de mouvements en évitant un éclairage toute la nuit.
- Éviter de projeter la lumière du chalet vers votre terrain qui donne sur le lac, puisque celle-ci ira se diffuser à grande distance, parfois jusqu'à la rive d'en face



Pour plus d'information sur la pollution lumineuse et les sources de cette section, consultez le site de la Réserve internationale de ciel étoilé du mont Mégantic : <https://www.cieletoilemontmegantic.org/pollutionlumineuse>

LES ACTIVITÉS

Le goût pour les activités nautiques sans moteur persiste et il y a lieu de réfléchir sur un partage équitable du lac entre plaisanciers motorisés ou non, lesquels ont tous le droit de pratiquer leurs activités nautiques dans des conditions sécuritaires et agréables. La courtoisie, le civisme et les mesures de sécurité sont sollicitées auprès de tous.



Navigation et sports nautiques
Pêche récréative

Navigation et sports nautiques

Devant le dépassement de la capacité de support du lac Sept-Îles en termes de navigation, le comité de l'Environnement de l'APLSI et le conseil de ville de Saint-Raymond font de ce dossier une priorité.

Déjà en 2009, lors de la consultation des résidents du lac, 85,2 % des répondants se disaient favorables à l'adoption d'une réglementation pour encadrer le comportement des conducteurs de bateaux afin de s'assurer que tous les utilisateurs du plan d'eau pratiquent leurs activités respectives dans un contexte agréable et sécuritaire tout en protégeant la qualité du plan d'eau et de ses berges.

À cause des dommages importants causés à l'environnement du lac, la pratique du « wakeboat surfing » est à éviter sur notre lac. En effet, les vagues provoquées par ce genre d'embarcation, même à plus de 200 mètres des rives ou au centre du lac, causent de l'érosion. C'est pourquoi il importe que les usagers respectent minimalement les zones identifiées à cette fin. L'APLSI a produit une [carte nautique](#) qui identifie ces zones.



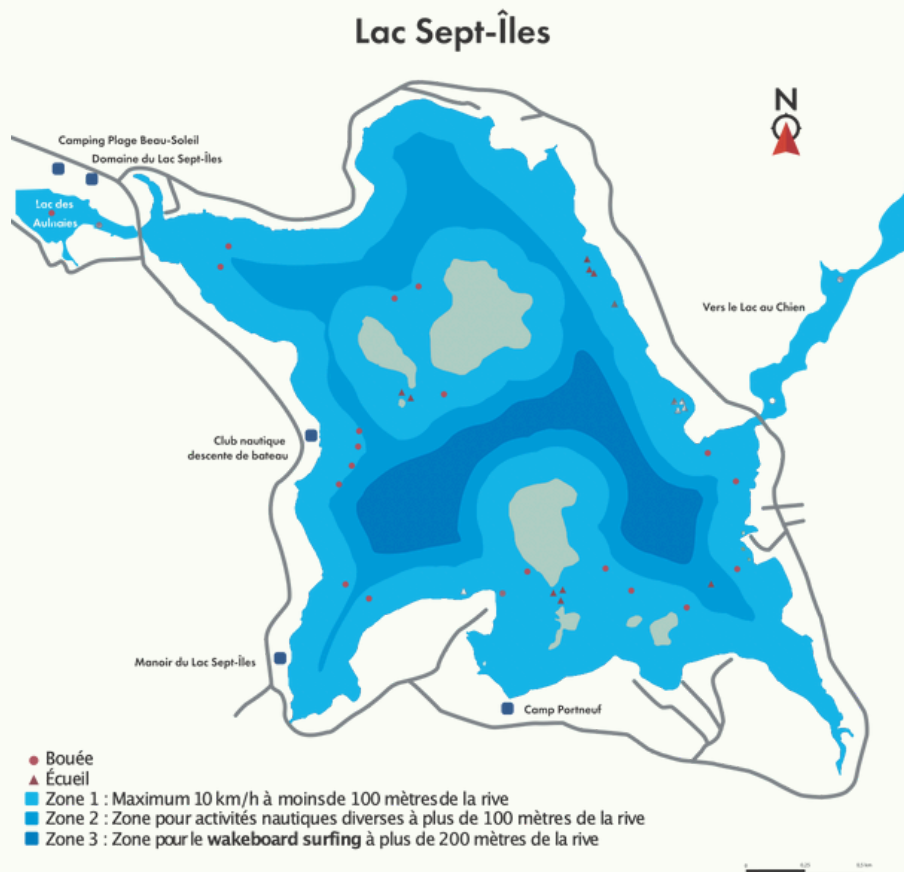
Crédit photo : Courrier de Portneuf



Les zones ont été délimitées afin de réduire l'impact que les moteurs peuvent avoir en profondeur car ceux-ci favorisent la remise en suspension du phosphore, la croissance des algues et l'eutrophisation du lac (vieillessement). Il est également primordial de redoubler de prudence lors de forts achalandages, car l'espace est limité.

Toutefois, ce sont particulièrement les comportements écoresponsables et sécuritaires qu'il faut viser lors de la pratique des activités nautiques. C'est pourquoi l'APLSI et la Ville de Saint-Raymond invitent tous les plaisanciers utilisateurs d'embarcations motorisées à adhérer et à mettre en application le code d'éthique volontaire des conducteurs de bateaux motorisés, disponible sur notre site internet :

https://aplsi.com/wp-content/uploads/Code_securite_courtoisie_210121-1.pdf



Principes directeurs du Code d'éthique des conducteurs de bateaux motorisés

- Le lac n'appartient pas à un groupe d'individus en particulier et tous les utilisateurs ont droit de pratiquer leurs activités dans des conditions sécuritaires et agréables.
- Le brassage artificiel de l'eau en zone peu profonde doit être limité afin de ne pas remettre en solution le phosphore sédimenté (même le phosphore d'origine naturelle).
- Les distances et les limites prescrites visent la sécurité des autres plaisanciers, la diminution de l'énergie des vagues surdimensionnées sur les rives (bruit et érosion) et la diminution des remous de fond générés par la propulsion des hélices et des turbines.



BONS GESTES À ADOPTER

- Circuler lentement et le plus loin possible des rives, des quais, des zones sensibles, des zones de baignade et des embarcations sans moteur. La baie du Camp Portneuf est particulièrement active au plan des activités nautiques sans moteur. Beaucoup d'enfants s'y retrouvent. Éviter cette zone avec votre embarcation motorisée
- Éviter les accélérations, la navigation en cercles serrés ou les sauts à proximité d'une zone sensible, près des rives ou d'autres plaisanciers sans moteur.
- Motomarines : éviter les virages brusques et les manœuvres dangereuses en sautant sur les vagues des autres embarcations.
- Éviter de passer dans les herbiers aquatiques avec des embarcations motorisées afin de prévenir la fragmentation des plantes et leur multiplication dans de nouveaux milieux du lac.
- Éviter de pratiquer les activités sportives après le coucher du soleil et avant 8 h le matin afin de respecter la quiétude des résidents.
- Éviter de pratiquer les activités sportives après le coucher du soleil (interdit par Transport Canada) et avant 8 h le matin afin de respecter la quiétude des résidents.
- Limiter le bruit : musique forte sur le lac, attroupements d'embarcations trop près des résidences.
- Inspecter et nettoyer votre embarcation lors de changement de plans d'eau afin de ne pas introduire des espèces non désirées dans le lac.
- Remplir le réservoir d'essence en dehors de l'eau et de la bande riveraine.
- Entreposer de façon sécuritaire les eaux usées et grises des embarcations ainsi que les déchets et en disposer adéquatement. Ne jamais jeter les eaux de toilette et des déchets dans le lac.

Pêche récréative

La pêche sportive est pratiquée été comme hiver au lac Sept-Îles. Les espèces les plus pêchées sont la truite arc-en-ciel, la perchaude et l'achigan à petite bouche. L'été, les pêcheurs occasionnels peuvent utiliser la descente à bateau en payant les frais journaliers requis et en prenant soin de laver la coque et la remorque afin qu'elles soient exemptes de contaminant. Outre ses agrès de pêche, prévoir également un sac pour y inclure tous les déchets que chacun disposera chez lui à la fin de la journée ou dans les poubelles disposées près de la rampe d'accès.



LES DANGERS QUI GUETTENT NOTRE LAC

L'eutrophisation est le processus d'enrichissement graduel d'un lac en matières nutritives. L'eutrophisation d'un lac marque son vieillissement. Ce processus peut être **naturel** ou **accélérée par l'humain** (par ruissellement d'engrais, fosses septiques, déboisement, etc.).



Vieillissement du lac
Plantes envahissantes
Myriophylle à épi
La renouée du Japon

Il existe trois stades d'eutrophisation : oligotrophe, mésotrophe et eutrophe



Stade	oligotrophe	mésotrophe	eutrophe
Aspect visuel	Eau limpide et fond visible	Eau verdâtre, végétation visible	Eau trouble, coloration verte, algues abondantes Parfois des odeurs désagréables.
Vie aquatique	Peu d'algues et de plantes, poissons dominants : Truite, Omble chevalier, Touladi	Plantes aquatiques modérées, poissons dominants : Perchaude, Doré jaune, Achigan	Prolifération d'algues, poissons dominants : Brochet, Barbotte, Carpe

Vieillesse du lac

La présence cyanobactéries dans plusieurs lacs du Québec est un signe évident que nos lacs vieillissent mal et que la qualité des eaux se détériore beaucoup plus rapidement avec les effets de l'activité humaine. Le lac Sept-Îles n'échappe malheureusement pas à cette règle. **En 2008**, suite à une première étude réalisée à la demande de l'APLSI, on notait que le lac était rendu dans **une phase intermédiaire de vieillissement dite mésotrophe**. Cette première prise de conscience a mené à plusieurs actions préventives dont un programme de renaturalisation des rives, l'installation de bouées de sensibilisation dans les zones peu profondes du lac et une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques.

En 2020 et en 2022, deux nouvelles études nous ont permis de réaliser un second bilan de santé du lac. Grâce aux actions effectuées pour contrer l'érosion, le ruissellement et le transport des sédiments, le taux de sédimentation semble ralentir. Toutefois, la concentration de phosphore ne cesse de s'accroître et est actuellement à son niveau le plus élevé jamais observé. Selon l'étude de 2022, **certains secteurs du lac montrent un enrichissement en phosphore critique classé mésotrophe et méso-eutrophe**. Les résultats montrent que les causes d'enrichissement du lac en phosphore proviennent du brassage des sédiments au fond du lac par des embarcations motorisées, des installations septiques, des engrais sur les terrains et d'une bande riveraine fragilisée.

L'enjeu principal pour la santé du lac est de diminuer les apports en phosphore et sa recirculation provenant des sédiments du lac et des installations septiques.

Ce qui affecte le plus le vieillissement du lac est l'apport de sédiments et de nutriments (phosphore et azote) provenant :

- des installations septiques;
- de l'usage de fertilisants, des détergents,
- des coupes forestières abusives et de l'érosion des rives;
- du brassage des eaux par les embarcations motorisées.



BONS GESTES À ADOPTER

- Vérifier et entretenir son installation septique.
- Entretenir la végétation de la bande riveraine pour éviter l'érosion des rives.
- Ne pas utiliser d'engrais, de fertilisants ou d'herbicides sur son terrain.
- Utiliser des savons et des détergents sans phosphate.
- Limiter la vitesse des embarcations motorisées à 10 km/h à moins de 100 mètres des rives.
- Effectuer les activités nautiques de remorquage (ski nautique / bouée tractée) à plus de 100 mètres des rives du lac et de ses îles.
- Circuler en « wakeboard surfing » à plus de 200 mètres des rives du lac et de ses îles.





Crédit photo : Lac Saint Joseph

Au cours des dernières années, les eaux du lac connaissent certains épisodes d'éclosion de fleurs de cyanobactéries, les fameuses algues bleues. En trop grande quantité, elles peuvent porter atteinte à la santé des usagers des milieux aquatiques, en raison de leurs toxines. Des symptômes de maux de ventre, diarrhée, vomissements, maux de tête et fièvre peuvent survenir. Le contact direct peut causer des réactions allergiques ou d'irritation au niveau de la peau, des yeux ou de la gorge.



QUE FAIRE SI VOUS VOYEZ UN BLOOM PRÈS DE CHEZ-VOUS

- Prenez des photos en notant le jour et l'heure du constat.
 - Évitez de vous baigner, de boire ou de toucher l'eau où il y a présence de cyanobactéries. (Appliquez ces consignes également pour vos animaux de compagnie)
 - Contactez l'APLSI ou un membre du comité de surveillance
- Rapportez cet événement au ministère de l'Environnement en utilisant le formulaire prévu à cette fin : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/identifier-fleurs-eau.htm>

Plantes envahissantes

Les principales plantes envahissantes sur le territoire du bassin versant du lac Sept-Îles sont le myriophylle à épi et la renouée du Japon.

Myriophylle à épi

Le myriophylle à épi est une plante aquatique envahissante. La majorité de cette plante pousse sous l'eau, mais elle produit également des épis de fleurs qui émergent de l'eau. Cette plante peut être très néfaste pour l'écosystème de notre lac.

Bien que le lac Sept-Îles soit actuellement exempt de cette espèce, il est essentiel de connaître sa répartition dans les environs pour renforcer les mesures préventives. Parmi les lacs situés à proximité du lac Sept-Îles, les lacs Sergent, Delage, Saint-Charles et Saint-Augustin sont envahis par le myriophylle à épi.

Il est crucial de rester vigilant et de suivre les mesures de prévention appropriées pour éviter l'introduction du myriophylle à épi au lac Sept-Îles. Cela inclut le nettoyage minutieux des embarcations et des équipements nautiques avant de les déplacer d'un plan d'eau à un autre, ainsi que la sensibilisation des usagers aux risques associés à cette plante envahissante.

En 2019, l'Association, en collaboration avec la Ville de Saint-Raymond et l'organisme de bassin versant CAPSA, a initié une campagne de prévention pour empêcher l'introduction du myriophylle à épi dans le lac. Les efforts incluent la sensibilisation des usagers du lac, l'installation d'affiches informatives et la formation d'une brigade dédiée à la détection précoce de cette plante. De plus, l'Association travaille en collaboration avec la Ville afin qu'une station de lavage soit installée au Club nautique.

La lutte contre le myriophylle à épi est un effort continu qui nécessite la collaboration de tous les usagers du lac.



La renouée du Japon

Difficile à contrôler une fois établie, la renouée forme un dense réseau de rhizomes souterrains qui peuvent s'étendre sur de longues distances. Elle peut étouffer la végétation indigène, perturber les écosystèmes locaux et causer des problèmes dans les zones riveraines. En raison de sa nature envahissante, des mesures de gestion sont souvent nécessaires pour tenter de limiter sa propagation. Il est important de signaler la présence de la renouée du Japon aux autorités locales si vous la trouvez dans votre région, car elle peut avoir un impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes locaux.



crédit photo: Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Caractéristiques de la renouée du Japon

Tiges	Ressemblent à celles du bambou, creuses, avec des nœuds marqués.
Feuilles	En forme de cœur ou de pelle, alternes, à bord lisse.
Fleurs	Petites, blanches, regroupées en panicules dressées, apparaissant en fin d'été.
Croissance	Peut atteindre 2 à 3 mètres de hauteur en une seule saison.

LES ORGANISATIONS ACTIVES



L'Association des propriétaires du lac Sept-Îles
Le Camp Portneuf
La Corporation d'aménagement et de protection de la
Sainte-Anne (CAPSA)
La Ville de Saint-Raymond

L'Association des propriétaires du lac Sept-Îles

Fondée le 25 octobre 1973, l'APLSI est dédiée à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie des résidents du lac Sept-Îles, situé à Saint-Raymond.

Notre mission :

- **Préserver la qualité de vie** : Nous nous engageons à protéger l'environnement naturel du lac et à promouvoir des pratiques durables pour le bien-être de tous les résidents.
- **Sensibiliser et éduquer** : Nous offrons des programmes de formation et de sensibilisation sur les aspects environnementaux, sociaux et culturels liés à la vie au lac Sept-Îles.
- **Représenter et défendre** : Nous agissons en tant que porte-parole des résidents auprès des autorités publiques pour défendre leurs intérêts et assurer la prise en compte de leurs préoccupations.
- **Être à l'écoute** : Nous valorisons la communication ouverte avec nos membres pour comprendre et répondre à leurs besoins et suggestions.
- **Encourager l'engagement** : Nous favorisons la participation active de nos membres, bénévoles et directeurs pour renforcer notre communauté et atteindre nos objectifs communs.

Notre conseil d'administration est composé de 13 membres bénévoles dévoués, chacun apportant son expertise pour soutenir la mission de l'association.

L'APLSI propose également une variété d'activités sportives et sociales tout au long de l'année, visant à renforcer les liens communautaires et à promouvoir un mode de vie actif et engagé autour du lac.

Pour plus d'informations sur nos initiatives, les services offerts ou pour devenir membre, nous vous invitons à consulter notre site officiel (aplsi.com)

Ensemble, nous œuvrons pour un avenir harmonieux et durable au lac Sept-Îles.

De bonnes raisons de devenir membre de l'APLSI :

- Un lieu de rassemblement communautaire : le Club nautique

Des activités sociales telles que :

- La patinoire sur le lac, sur plusieurs kilomètres
- Des excursions en raquettes, skis de fond, motoneige
- Des 5 à 7 et soupers rassembleurs
- « Le Lac Sept-Îles en fête » et son tournoi de hockey
- La Parade des bateaux
- La Foire du livre usagé et le Salon des artisans



Association
des Propriétaires
du Lac Sept-Îles

Des services appréciés tels que :

- Une bibliothèque
- Des conférences, des cours de yoga, de danse, de conditionnement physique, de tennis, etc., pour les jeunes et les adultes
- Un coin d'activités pour les jeunes au sous-sol du Club nautique avec tables de jeux (billard, mississippi, tennis de table, etc.)
- L'accès à deux terrains de tennis / Pickleball
- Deux grandes salles de réception en location (\$)
- Une descente à bateaux
- Un ensemencement annuel de truites arc-en-ciel qui agrémentent la pêche sur le lac, en été et sur glace.
- La revue L'ALOUETTE



Le Camp Portneuf

Destination prisée pour les amateurs de plein air, le Camp Portneuf offre une variété d'activités et d'hébergements adaptés aux familles et aux groupes. Le camp propose divers types d'hébergements, notamment des chalets et des yourtes, pouvant accueillir de 4 à 200 personnes.

Durant l'été, de la mi-juin à la fin août, le camp offre des activités telles que :

- Canot
- Kayak
- Planche à pagaie
- Planche à pagaie géante
- Structure gonflable sur le lac (Wibit)
- Baignade
- Piste d'hébertisme
- Sentier pédestre de 1,5 km en forêt

Ces activités sont disponibles les samedis et dimanches, de 10 h à 16 h.

En hiver, de début janvier à début mars, les visiteurs peuvent profiter de :

- Trottinette des neiges
- Ski-Hok
- Glissade sur tube
- Raquette
- Parcours de patin sur le lac
- Randonnée en forêt



La Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)

La CAPSA est un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec. Sa mission est d'offrir son expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines avec les enjeux liés à l'eau et à ses écosystèmes.

Depuis 1992, la CAPSA adopte une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, soutenant et harmonisant le développement par la concertation et la mise en valeur du patrimoine écologique des cours d'eau. Son territoire couvre les bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf, ainsi que ceux du secteur La Chevrotière.

Les valeurs fondamentales de la CAPSA incluent l'intégrité, le leadership et l'efficacité. L'organisme vise à être proactif dans la gestion intégrée de l'eau, en offrant divers services adaptés aux besoins de la communauté, tels que des ateliers de formation, des activités éducatives, la caractérisation et la restauration de milieux naturels, ainsi que des services-conseils en lien avec l'eau et ses écosystèmes.

Bien que l'APLSI et la CAPSA soient des entités distinctes, elles partagent des objectifs similaires en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources en eau. Celles-ci collaborent et échangent des informations pour mieux protéger le lac.



La Ville de Saint-Raymond

La Ville joue un rôle actif dans la préservation et la gestion du lac Sept-Îles. Elle collabore étroitement avec des organisations locales, notamment l'APLSI pour protéger la qualité de l'eau et l'environnement du lac. Elle gère la vidange des fosses septiques des îles et soutient financièrement certaines initiatives de sensibilisation, la patinoire, la patrouille nautique, etc.

De plus, la Ville de Saint-Raymond assume une responsabilité importante en assurant l'application des divers règlements municipaux.

